

Règlements spécifiques 2024/2025 ATHLÉTISME

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 2. Admissibilité (modifié)
- 3. Politique de qualification pour les finales (modifié/ajout)
- 3.4 Coût de participation par compétition (modifié)
- 4.1 Vérification des performances à l'inscription (ajouté)
- 8. Annexe 1 (modifié)
- 9. Annexe 2 (ajouté)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

Table des matières

1.	Règlements du jeu	2
2.	Admissibilité	2
3.	Modalités de compétition	3
4.	Responsabilités de l'institution hôte	8
5.	Officiels	8
6.	Délits et Sanctions	8
7.	Mérites sportifs	9
8.	Annexe 1 Critères de sélection pour les honneurs individuels	10
9.	Annexe 2 Processus de sélection en lien avec les standards pour la qualification au championnat RSEQ	11

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles d’Athlétisme Canada, de la Fédération québécoise d’athlétisme (FQA) et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

1.1. Participation par équipe

Les équipes des universités membres doivent participer à une (1) compétition identifiée en saison régulière ainsi qu’au championnat RSEQ.

1.2. Inscriptions

Le directeur de compétition de chaque institution doit recevoir les inscriptions en saison régulière et du championnat provincial, le lundi précédant la date des rencontres universitaires à 17 h.

Les inscriptions se font via le logiciel « Trackie ».

1.3. Dossards

Chaque comité organisateur fournira ses propres dossards lors de chacune des compétitions en saison régulière.

Pour le championnat, le RSEQ fournira les dossards. La liste des étudiants-athlètes devra être acheminée auprès du coordonnateur des programmes au plus tard, 10 jours avant la compétition.

1.4. Performances

Chaque équipe est responsable de valider les résultats de toutes les performances via trackie.ca après chaque rencontre en saison régulière et au championnat.

2. Admissibilité

Les règles d’admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Chaque étudiant-athlète doit participer à un minimum d’une (1) compétition du réseau RSEQ identifiée en saison régulière pour se qualifier au championnat;
- Les étudiants-athlètes doivent avoir complété une ou des épreuves reconnues, incluant les épreuves combinées** ou l’équivalence de la distance, durant l’année en cours tel que défini par U SPORTS, pour participer à cette/ces même(s) épreuve(s) au championnat;
**Pour les athlètes en épreuves combinées, il est aussi possible de participer au championnat RSEQ si l’étudiant-athlète a participé à au moins :
 - 4 épreuves du pentathlon de façon individuelle du côté féminin
 - 6 épreuves de l’heptathlon de façon individuelle du côté masculin
- **Chaque étudiant-athlète doit atteindre le standard RSEQ de l’épreuve établi en début de saison ou passer par le repêchage pour se qualifier au championnat selon les places disponibles;(voir ANNEXE 2)**
- Une université devra avoir complété une ou des épreuves de relais reconnues durant l’année en cours tel que défini par U SPORTS pour participer à cette/ces même(s) épreuve(s) de relais au championnat provincial;
- **Les étudiants-athlètes qui ont complété une distance non reconnue par U SPORTS pourront obtenir l’équivalence pour l’inscription au championnat provincial, en utilisant la table de conversion de trackie.ca, seulement si la performance est admissible au classement USports sur la distance reconnue (c’est-à-dire par l’atteinte du standard USports sur l’épreuve non reconnue, ou une équivalence au 1500m venant du**

Mile*). L'équivalence de cette performance sera alors admissible comme performance d'inscription lors du championnat provincial sur la distance reconnue.

*La conversion de l'épreuve du "Mile" est admissible comme performance d'inscription au 1500m lors du championnat provincial, puisque ce résultat est convertible en tout temps au classement USports.

- Afin que la participation d'un étudiant-athlète à une épreuve soit officielle, l'étudiant-athlète doit avoir un résultat ou la mention DNF (Did not finish) sur le document officiel de la compétition. La mention DNS (Did not start) n'est pas considérée comme une participation.

3. Modalités de compétition

3.1. Composition de l'équipe

Pour qu'une participation à une compétition RSEQ soit comptabilisée, chaque équipe de 40 étudiants-athlètes et plus devra présenter au minimum 20 étudiants-athlètes. Une équipe ayant moins de 40 étudiants-athlètes devra présenter au moins cinquante pour cent (50%) de son alignement.

Le certificat d'admissibilité remis à U SPORTS et au RSEQ en date du 21 janvier sera considéré comme l'alignement officiel des équipes.

3.2. Formule de compétition

La saison régulière est composée de quatre (4) rencontres.

Les épreuves reconnues sont les suivantes :

Épreuves de piste	Épreuves de pelouse
60m	Lancer du marteau (20 lb Fem et 35 lb Masc)
300m	Lancer du poids (4.0 kg et 7,26 kg)
600m	Saut à la perche
1000m	Saut en longueur
1500m	Saut en hauteur
3000m	Triple saut
60m haies	Pentathlon, heptathlon
Relais 4x200m	
Relais 4x400m	
Relais 4x800m	

L'ordre des épreuves peut être modifié selon les installations de chaque institution, mais lorsque possible, celui indiqué ci-dessous doit être suivi :

Épreuves combinées	
Jour 1	Jour 2
60m	60m haies
600m	1000m
1500m	3000m
Relais 4x200m	300m
Relais 4x800m	Relais 4x400m
Saut à la perche	Lancer du marteau (20 lb Fem et 35 lb Masc)
Triple saut	Saut en hauteur
Lancer du poids (4.0 kg et 7,26 kg)	Saut en longueur

3.3 Championnat

Le championnat universitaire est organisé pour les étudiants-athlètes universitaires ainsi que les juniors et séniors civils aux épreuves combinées. L'institution hôte doit faire parvenir le formulaire d'inscription aux institutions participantes, au plus tard le 1^{er} jour ouvrable de février. Le championnat provincial se tiendra le vendredi après-midi et samedi.

Chaque institution peut inscrire une équipe par épreuve de relais. Cependant, si une institution désire inscrire plus d'une équipe, cette dernière identifie l'équipe qui peut marquer des points, et ce, lors de la réunion technique.

L'institution hôte du championnat doit, en collaboration avec la fédération sportive, inclure une épreuve de démonstration en fauteuil roulant.

3.3.1 Réunion technique

La réunion technique des entraîneurs lors du championnat provincial se déroulera trois (3) heures avant le début de la première épreuve de chaque journée du championnat, avec, notamment, les items suivants à l'ordre du jour :

- La déclaration finale des participants par épreuve, par institution. Lorsque le nombre de participants ne requiert pas de préliminaire, seulement la finale sera courue;
- Révision des procédures de départ pour chaque épreuve de piste;
- Révision du mode de qualification pour les finales lorsque nécessaire;
- Les procédures utilisées pour peser les engins de lancers;
- Révision de la procédure pour la présentation des médailles;
- Clarification des règles de compétition concernant la disqualification d'un étudiant-athlète. Celle-ci doit se faire en collaboration avec le responsable des officiels du championnat;
- Révision des procédures en cas de protêt;
- Révision des procédures de sélection pour déterminer l'athlète masculin et féminin du championnat en plus des honneurs individuels;
- Autres points concernant le déroulement du championnat incluant la déclaration des participants le lendemain.

3.3.2 Horaire et ordre des épreuves

Le directeur de compétition doit préparer son horaire de façon à avoir un intervalle raisonnable entre chaque épreuve de piste afin que les étudiants-athlètes qui participent à plus d'une épreuve puissent le faire.

L'ordre des épreuves du championnat provincial devra respecter les épreuves du championnat U SPORTS, sauf pour le 600m qui sera couru après le relais 4 x 200m.

3.3.3 Pointage

Le système de pointage utilisé pour déterminer l'équipe championne est le même que celui en saison régulière.

3.3.4 Règlements spéciaux de disqualification

Un étudiant-athlète déclaré à la réunion technique comme participant et qui déclare forfait ou ne se présente pas au départ est disqualifié des épreuves subséquentes de la journée dans lesquelles il est inscrit, sauf pour des motifs médicaux confirmés par le service médical de l'institution hôte.

3.3.5 Politique de qualification pour les finales

Dans les épreuves de 60m et 60m haies à six (6), sept (7) ou huit (8) couloirs disponibles, les politiques de qualification sont les suivantes :

Piste à six (6) couloirs :

- Quand il y a moins que 18 athlètes inscrits
 - 2 vagues = deux (2) 1ers de chaque vague + deux (2) meilleurs temps iront à la finale
 - 3 vagues = 1er de chaque vague + trois (3) meilleurs temps iront à la finale
- Quand il y a entre 19 et 36 athlètes inscrits
 - 4 vagues = 1er de chaque vague + deux (2) meilleurs temps accéderont à la finale 'A' et les prochains six (6) meilleurs temps à la finale «B». Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 5 vagues = 1er de chaque vague + le (1) meilleur temps accéderont à la finale 'A' et les prochains six (6) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 6 vagues = 1er de chaque vague accéderont à la finale 'A' et les prochains six (6) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».

Piste à six (7) couloirs :

- Quand il y a moins que 21 athlètes inscrits
 - 2 vagues = deux (2) 1ers de chaque vague + trois (3) meilleurs temps iront à la finale
 - 3 vagues = 1er de chaque vague + quatre (4) meilleurs temps iront à la finale
- Quand il y a entre 22 et 42 athlètes inscrits
 - 4 vagues = 1er de chaque vague + trois (3) meilleurs temps iront à la finale 'A' et les prochains six (6) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 5 vagues = 1er de chaque vague + deux (2) meilleurs temps accéderont à la finale 'A' et les prochains sept (7) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 6 vagues = 1er de chaque vague + un (1) meilleur temps accéderont à la finale 'A' et les prochains sept (7) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».

Piste à huit (8) couloirs :

- Quand il y a moins que 24 athlètes inscrits
 - 2 vagues = deux (2) 1ers de chaque vague + quatre (4) meilleurs temps iront à la finale
 - 3 vagues = deux (2) 1ers de chaque vague + deux (2) meilleurs temps iront à la finale

- Quand il y a entre 25 et 48 athlètes inscrits
 - 4 vagues = deux (2) 1er de chaque vague meilleur temps accéderont à la finale 'A' et les prochains huit (8) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 5 vagues = 1er de chaque vague + trois (3) meilleurs temps accéderont à la finale 'A' et les prochains huit (8) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».
 - 6 vagues = 1er de chaque vague + deux (2) meilleurs temps accéderont à la finale 'A' et les prochains huit (8) meilleurs temps à la finale 'B'. Les résultats finaux seront déterminés en combinant les temps des finales « A » et « B ».

On peut ajuster ces règles pour les institutions hôtes possédant des installations différentes. Pour le 600m, se référer aux règlements techniques de U SPORTS.

Dans les épreuves de 300m six (6) couloirs et moins disponibles, les politiques de qualification sont les suivantes :

Piste à six (6) couloirs :

-Les huit têtes de série les plus rapides seront les dernières dans deux manches, les quatre plus rapides dans la dernière manche et les têtes de série 5 à 8 dans l'avant-dernière manche. Les attributions de couloirs auront la tête de série la plus rapide de chaque manche dans le couloir cinq, la deuxième plus rapide dans le couloir six, la troisième la plus rapide dans le couloir quatre et la quatrième plus rapides dans le couloir trois.

Piste de moins de six (6) couloirs :

-Le même processus sera suivi, mais il couvrira les neuf premières têtes de série divisées en trois têtes de série sur trois, les trois plus rapides étant la dernière manche, les têtes de série 4 à 6 dans la seconde. Pour la dernière vague et têtes de séries 7-9 seront dans la dernière vague. Toutes les autres manches utiliseront toute la gamme des couloirs de la piste, comme convenu lors de la réunion technique préalable à la compétition.

Dans l'épreuve du 4x200m, les politiques de qualification sont les suivantes :

Sauf accord contraire lors de la réunion technique pré-compétition les quatre têtes de série les plus rapides participeront à la dernière manche, en commençant dans les quatre couloirs extérieurs de la piste.

L'attribution des couloirs aux athlètes devra suivre le tableau qu'on retrouve à l'ANNEXE 3 pour connaître les couloirs les plus favorables selon l'endroit de la compétition.

Dans les épreuves de demi-fond, le nombre d'athlètes maximum pour les deux vagues les plus fortes sont les suivantes :

600m = 6 athlètes

1000m = 10 athlètes

1500m = 12 athlètes

3000m = 12 athlètes

3.3.6 Coordination

Les rôles et mandats des commissaires sont tels que définis dans la politique organisationnelle du RSEQ et des règlements du secteur universitaire, éditions les plus récentes avec les ajouts, précisions et/ou exceptions suivants :

Le coordonnateur des programmes est le délégué technique du RSEQ auprès de l'organisation du championnat. Ce dernier est appuyé, notamment, par le commissaire-conseil de la discipline. En tant que délégué technique du RSEQ, le coordonnateur des programmes doit assumer notamment, les tâches suivantes :

- Assister au championnat;
- Superviser la réunion technique des entraîneurs lors du championnat;
- Superviser le comité d'appel lors du championnat;
- Collaborer avec le directeur de compétition lors du championnat.

3.3.7 Accès au championnat U SPORT

Pour la qualification au championnat U SPORTS, l'étudiant-athlète le plus haut classé admissible dans chaque épreuve accède au championnat U SPORTS.

3.4 Coûts de participation par compétition

Saison régulière :

- Équipe féminine : 250 \$ par compétition identifiée en saison régulière
- Équipe masculine : 250 \$ par compétition identifiée en saison régulière
- Challenge McGill : 350 \$ par équipe (compétition sur deux (2) jours)
- Accueil individuel :

Championnat provincial :

- Équipe féminine : 350 \$
- Équipe masculine : 350 \$

Les universités hôtes des compétitions identifiées et du championnat n'ont pas à payer ces coûts. Les équipes sont facturées par le RSEQ.

Modalités de classement

3.5 Classement

Un classement par équipe est compilé lors de chaque compétition du calendrier régulier. Le système de pointage suivant est utilisé :

Position	Points
1 ^{re} position	10 points
2 ^e position	8 points
3 ^e position	6 points
4 ^e position	5 points
5 ^e position	4 points

6 ^e position	3 points
7 ^e position	2 points
8 ^e position	1 point

3.6 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

Au championnat provincial, advenant une égalité au pointage par équipe, le bris d'égalité s'effectue en déterminant l'équipe gagnante au nombre de médailles d'or remportées, sinon d'argent puis de bronze.

4 Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

4.1 Vérification des performances à l'inscription

En saison et lors du championnat, le comité hôte doit vérifier le top 12 de chaque épreuve. Les performances doivent être un vrai temps couru ou une équivalence selon les tables IAAF. Ils peuvent avoir été faits durant la dernière année, intérieur ou extérieur.

4.2 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

En saison, lors des rencontres invitations, l'institution-hôte doit choisir un athlète de la rencontre féminine et masculine (piste et pelouse).

4.3 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Une personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.

4.4 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5 Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

6 Délits et Sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

7 Mérites sportifs

7.1 Championnat

	Féminin	Masculin
Médailles d'or	26	26
Médailles d'argent	26	26
Médailles de bronze	26	26
Bannières	1	1
Casquettes	20	20

Lors du championnat, les médailles individuelles par épreuve (or, argent, bronze) sont remises pendant le championnat et les honneurs individuels et bannières sont remis à la fin du championnat.

7.2 Équipe(s) d'étoile(s)

- La sélection des équipes d'étoiles se fait en fonction des résultats individuels du championnat provincial, telle que définie dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente;
- Deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) ;
- La première équipe d'étoiles est composée des médaillés d'or et la deuxième équipe d'étoiles est composée des médaillés d'argent.

7.3 Honneurs individuels

Les entraîneurs choisissent les étudiants-athlètes féminins et masculins selon leur(s) résultat(s) respectif(s) et suivant les critères du tableau qu'on retrouve à l'annexe 1 des règlements spécifiques.

- Athlète du championnat (féminin et masculin)
- Athlète par excellence (féminin et masculin)
- Recrue par excellence (féminin et masculin)
- Meilleure performance (féminin et masculin) – Épreuves de pelouse
- Meilleure performance (féminin et masculin) – Épreuves de courses

Les entraîneurs auront la responsabilité de remplir les tableaux de candidature disponible en ligne au courant de la saison et jusqu'au championnat.

La sélection des récipiendaires du Prix leadership et engagement social (féminin et masculin) se fait par vote des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

Les entraîneurs de l'année (féminin et masculin) sont déterminés selon le meilleur classement par équipe au championnat provincial.

8 Annexe 1 | Critères de sélection pour les honneurs individuels

Prix	Critères	Spécifications/Questionnements
Athlète par excellence (féminin et masculin)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur rang U SPORTS. - Pointage IAAF.** - Doit être médaillé(e) RSEQ. 	
Recrue par excellence (féminin et masculin)	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleur rang U SPORTS. - Pointage IAAF.** - Doit être médaillé(e) RSEQ. 	
Meilleure performance Piste et pelouse (féminin et masculin)	<p>Selon le pointage IAAF seulement**</p>	trackie.ca
*Athlète de championnat (féminin et masculin)	<ul style="list-style-type: none"> - Pointage accordé aux médailles 2- Dans le cas d'égalité ou de litige, la table de pointage IAAF sera utilisée. 	<p>Or = 10pts, argent = 8pts, bronze= 5pts</p> <p>Comptabiliser les pointages des relais comme pour les épreuves individuelles, mais diviser par le nombre de participants :</p> <p>Or = 2,5pts, argent = 2pts, bronze= 1,25pts</p>

* Une performance exceptionnelle unique pourrait être considérée si c'est le cas.

** Seulement les performances courues seront considérées, aucun temps après conversion.

9 Annexe 2 | Processus de sélection en lien avec les standards pour la qualification au championnat RSEQ

- Les places seront remplies d'abord par les athlètes ayant le standard
- Repêchage: Les places restantes seront remplies selon le classement avec un maximum de deux places par université si aucun athlète de qualifié avec les standards.
- Le repêchage ne sera pas accessible aux universités avec deux athlètes et plus de qualifiés avec le standard
- Si les places ne sont pas remplies après le repêchage elles seront accordées par les meilleures performances au classement

Épreuves	Standards	Nb de participants	Féminin	Masculin	Note
	proposés		Standards 2024-25	Standards 2024-25	
60 m	10% (F) 8%(H)	Top 40	8,21	7,30	Inscrire jusqu'au 45e athlète
300 m	10% (F) 8% (H)	Top 24	42,91/42,30**	37,51/36,90**	Inscrire jusqu'au 29e athlète
600 m	10%	Top 24	1:40,45/1:39,78**	1:27,97/1:26,68**	Inscrire jusqu'au 29e athlète
1000 m	10%	Top 30	3:04,49/3:02,50**	2:39,43/2:37,26**	Inscrire jusqu'au 35e athlète
1500 m	10%	Top 36	4:52,74/4:49,85**	4:10,54/4:07,33**	Inscrire jusqu'au 41e athlète
3000 m	10%	Top 28	10:32,79/10:27,41**	8:58,52/8:52,33**	Inscrire jusqu'au 33e athlète
60 m haies	15%	Top 16	9,74	9,26	Inscrire jusqu'au 21e athlète
Hauteur	15%	Top 12	1,45	1,74	Garde le standard uniquement
Longueur	10%	Top 12	5,40	6,46	Inscrire jusqu'au 15e athlète
Triple saut	15%	Top 12	10,24	12,69	Inscrire jusqu'au 15e athlète
Perche	28% (F) 20% (H)	Top 12	2,80	3,86	Garde le standard uniquement
Poids	25%	Top 12	9,90	11,85	Inscrire jusqu'au 15e athlète
Marteau	25%	Top 8	12,48	12,78	Inscrire jusqu'au 11e athlète
Combinée	20%	Top 8	2917	3923	Inscrire jusqu'au 10e athlète

** La première marque est sur piste flat et la deuxième sur une piste inclinée

*Les standards sont établis selon un pourcentage des standards USPORTS, ils sont sujets à changements chaque année et seront établi par un comité avant le début de la saison.